



Services offerts dans différents secteurs de services financiers

[Assurance](#) [Retraites](#) [Audiences/Décisions](#) [Permis/Enregistrement](#) [Qui nous réglementons](#) [À propos de la CSFO](#) [Publications](#)

[Page d'accueil](#) > [Publications](#) > [Bulletins](#) > [AutomobileBulletins](#) > [2005](#) : Dépôt requis des demandes de taux pour les

assureurs appliquant la méthodologie CLEAR

Taille du texte :

Assurance multirisques - Bulletins - Auto

Bulletins sur les régimes de retraite

Bulletins de contrôle et de mise en application

Bulletins sur les changements à la délivrance de permis

Bulletins par secteur

Bulletin

No. A- 04/05

I.A.R.D

– Auto

NOTE: Les bulletins affichés sur ce site Web vous sont offerts comme références historiques seulement. Les informations qu'ils renferment sont exactes à la date de publication, mais sont sujettes à changement et peuvent avoir été remplacées par un bulletin ultérieur. Les utilisateurs sont encouragés à vérifier ces informations avant de prendre toute décision.

Les bulletins affichés peuvent contenir des formules périmées. Pour la version actuelle des formules de la CSFO, veuillez consulter la [section formules](#) de ce site Web.

Dépôt requis des demandes de taux pour les assureurs appliquant la méthodologie CLEAR

À l'attention de toutes les compagnies d'assurance autorisées à faire

souscrire de l'assurance-automobile en Ontario

L'objectif du présent bulletin est d'informer les assureurs appliquant la méthodologie CLEAR de l'exigence de mettre à jour, chaque année, leurs tables des groupes de tarification CLEAR et de déposer des demandes relatives à ces mises à jour aux fins d'approbation. Le présent bulletin remplace le bulletin no A-03/02, publié par la Commission des services financiers de l'Ontario, en mai 1992.

Table des groupes de tarification selon la méthodologie CLEAR pour 2005

Après avoir examiné les tables des groupes de tarification pour véhicules selon la méthodologie CLEAR pour 2005, préparées par le Bureau d'assurance du Canada (BAC), la Commission des services financiers de l'Ontario a estimé que les tables pouvaient être utilisées par les assureurs. Selon l'analyse du BAC, l'incidence de la déviation des groupes de tarification de l'Ontario, par garantie, est estimée comme suit :

Indemnisation directe – Dommages matériels	10,79 %
Collision	9,97 %
Accidents sans collision ni versement	8,82 %
Tous risques	9,58 %
Risques spécifiés	8,82 %

La déviation des groupes de tarification pour 2005 l'emporte sur les tendances des coûts des sinistres pour les garanties des dommages éprouvés par le véhicule assuré.

Dépôt des demandes de taux

Afin de reconnaître la déviation des groupes de tarification qui découle de la méthodologie CLEAR, la CSFO exige de chaque assureur de l'Ontario, qui applique la méthodologie CLEAR aux fins de la répartition des groupes de tarification, qu'il dépose une demande de taux pour l'assurance des véhicules de tourisme d'ici au 6 mai 2005, afin de mettre en oeuvre les tables de la méthodologie CLEAR pour 2005.alls,

La trousse des *Lignes directrices simplifiées en vertu de la méthodologie CLEAR pour le dépôt des demandes de taux* a été mise au point pour aider les assureurs à effectuer leurs dépôts. Ce n'est qu'après que la CSFO a examiné et approuvé les demandes déposées que l'assureur est autorisé à utiliser les tables CLEAR.

L'Annexe D des *Lignes directrices* donne un aperçu de la déviation des groupes de tarification estimée par le BAC, des tendances des coûts des sinistres attendues par garantie telles que préparées par la CSFO, et les rajustements au taux de base repère. Les tendances des coûts des sinistres ont été examinées par le comité consultif actuariel qui se compose de représentants de la CSFO et de compagnies d'assurance. Les assureurs qui déposent leur demande peuvent utiliser la réduction du taux de base repère tel qu'indiqué à l'Annexe D pour rajuster les taux de base des garanties pour dommages matériels sans fournir d'autres détails. Si ces renseignements ne sont pas utilisés, les assureurs doivent présenter des présomptions actuarielles détaillées pour aboutir aux rajustements du taux de base.

Pour des rajustements à des taux autres que ceux des garanties des dommages éprouvés par le véhicule assuré, ou

pour des changements à un système de classification des risques, l'assureur doit présenter un dépôt séparé conformément aux lignes directrices appropriées.

À l'avenir, dans les deux mois qui suivent l'approbation, par la CSFO, des tables CLEAR mises à jour, les assureurs utilisant la méthodologie CLEAR devront adopter les nouvelles tables pour les dépôts, en se conformant soit aux lignes directrices simplifiées pour le dépôt des demandes soit aux lignes directrices pour le dépôt, selon les circonstances.

Pour contacter la CSFO

Si vous avez des questions au sujet du présent bulletin, veuillez communiquer avec votre analyste de la tarification de la direction des services d'assurance-automobile de la CSFO.

Bryan P. Davies

Directeur général et surintendant des services financiers

Le 21 avril 2005

Pièces jointes :

- [Lignes directrices simplifiées en vertu de la méthodologie CLEAR pour le dépôt des demandes de taux](#)
- [Annexe A: Sommaire des renseignements](#)
- [Annexe B: certificat du membre de la direction / de la personne désignée](#)
- [Appendix C: Catégorie d'assurance-automobile : Véhicules personnels – Voitures de tourisme](#)
- [Annexe D](#)



Pour visualiser les fichiers PDF, vous devez avoir la version 7.0 d'Adobe Acrobat® Reader. Vous pouvez télécharger ce logiciel gratuit à partir du [site Web d'Adobe](#).



© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006

Dernière mise à jour :
8/23/2005 3:35:06 PM

Commission des services financiers de l'Ontario
5160, rue Yonge
Toronto, ON M2N 6L9
1 800 668-0128
416 250-7250



Commission des services financiers de l'Ontario

Lignes directrices simplifiées en vertu de la méthodologie CLEAR - pour les taux d'assurance-automobile concernant les voitures de tourisme et les systèmes de classification des risques

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les présentes lignes directrices pour le dépôt doivent être utilisées pour adopter la table des groupes de tarification CLEAR de l'année en cours et procéder aux changements de taux de base requis pour les garanties des dommages éprouvés par le véhicule assuré.

Dépôt des demandes

Les conditions de dépôt selon le présent format sont les suivantes :

- \$ Changement de taux de base, d'une manière uniforme au sein d'un même territoire, pour la garantie des dommages éprouvés par le véhicule assuré uniquement, qui ne résulte pas d'écarts tarifaires déséquilibrés ni de modifications des réductions.
- \$ Pas de changement aux relativités territoriales.
- \$ Pas d'autres changements aux écarts tarifaires ou facteurs de classification des risques.
- \$ Pas de changements aux règles applicables aux réductions, suppléments et tarification.
- \$ Pas de changements à l'algorithme de tarification.

Processus de dépôt des demandes

Chaque demande déposée selon la procédure de dépôt simplifié doit contenir les sections d'information suivantes, dans l'ordre indiqué ci-dessous :

Section	Contenu
1.	Table des matières
2.	Sommaire des renseignements (Annexe A)
3.	Certificat du membre de la direction / de la personne désignée (Annexe B)
4.	Algorithme de tarification
5.	Taux de base, écarts, réductions/suppléments
6.	Renseignements à l'appui
7.	Catégories subordonnées (le cas échéant)
8.	Pages proposées du manuel
9.	Exemples de tarification (Annexe C)

La CSFO peut demander à l'assureur de fournir des renseignements autres que ceux qui sont énumérés ci-dessus.

Les dépôts doivent être acheminés à l'adresse suivante :

Commission des services financiers de l'Ontario
Direction des services d'assurance-automobile
Taux d'assurance et classification des risques
Boîte postale 85, 16^e étage
5160, rue Yonge
North York (Ontario) M2N 6L9

Après avoir reçu un avis d'approbation ou d'autorisation de la CSFO concernant le dépôt de sa demande, l'assureur doit déposer auprès de la CSFO une copie de son manuel de tarification où figurent les taux révisés.

B. LIGNES DIRECTRICES

Les présentes lignes directrices s'appliquent uniquement à la catégorie des voitures de tourisme. Le format de la demande doit être le suivant :

SECTION 1 : TABLE DES MATIÈRES

La table des matières doit énumérer le numéro de page de chaque section de la demande. Les pages de la demande, y compris les annexes, doivent être datées et numérotées sans interruption.

SECTION 2 : SOMMAIRE DES RENSEIGNEMENTS

La section du sommaire contient les principaux renseignements sur la nature des modifications aux taux proposées. Vous trouverez le formulaire à utiliser à l'annexe A.

SECTION 3 : CERTIFICAT DU MEMBRE DE LA DIRECTION / DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE

Chaque demande doit être accompagnée d'un original signé du *Certificat du membre de la direction / de la personne désignée*. Un exemplaire vierge du certificat est joint à l'annexe B. Les membres de la direction autorisés sont le président, le chef de la direction, le directeur de l'exploitation, le directeur financier ou l'agent principal pour le Canada. Subsidiairement, le président, le chef de la direction, le directeur de l'exploitation ou le directeur financier peuvent autoriser une personne désignée à signer le *Certificat du membre de la direction / de la personne désignée*. La personne désignée doit occuper le poste de vice-président ou un poste supérieur.

SECTION 4 : ALGORITHME DE TARIFICATION

Chaque assureur doit déposer son algorithme de tarification pour toutes les garanties.

SECTION 5 : TAUX DE BASE, ÉCARTS ET RÉDUCTION OU SUPPLÉMENTS

a. Taux de base

Chaque assureur doit déposer les taux de base actuels et les taux de base proposés pour toutes les garanties. (Remarque – seuls des changements aux garanties des dommages éprouvés par le véhicule assuré doivent être apportés).

b. Écarts

Chaque assureur doit déposer ses écarts tarifaires actuels pour toutes les garanties.

c. Réductions et suppléments

Chaque assureur doit déposer ses réductions et suppléments actuels.

SECTION 6 : RENSEIGNEMENTS À L'APPUI

Cette section ne doit être remplie que si les repères énoncés à l'Annexe D ne sont pas utilisés. Les assureurs qui n'utilisent pas les repères doivent fournir des renseignements à l'appui, tel que toute différence dans les données de distribution ou les présomptions de tendances relatives aux pertes.

SECTION 7 : CATÉGORIES SUBORDONNÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 413

Pour les catégories d'assurance-automobile qui sont touchées par les taux déposés, veuillez indiquer les renseignements suivants :

- (i) l'incidence des modifications proposées sur les taux,
- (ii) les calculs qui valident l'incidence des modifications proposées sur les taux,
- (iii) une copie de la règle de tarification qui indique le lien avec la catégorie d'assurance-automobile,
- (iv) des exemples de tarification, qui doivent être remplis pour la catégorie subordonnée d'assurance-automobile. Des exemples de tarification figurent à l'Annexe C, lignes directrices pour le dépôt des demandes en vertu de l'article 413.

SECTION 8 : PAGES PROPOSÉES DU MANUEL COMPRENANT LES TAUX ET LES SYSTÈMES DE CLASSIFICATION DES RISQUES ET LES TABLES DES GROUPES DE TARIFICATION DES VÉHICULES

Chaque assureur doit déposer les pages proposées de son manuel où figurent les taux proposés, les tables des groupes de tarification pour les véhicules, les réductions, les suppléments et les règles de tarification (y compris les définitions).

SECTION 9 : EXEMPLES DE TARIFICATION

Chaque assureur doit déposer auprès de la CSFO des exemples de tarification qui reflètent les taux qu'il propose d'exiger. Veuillez consulter l'Annexe C pour des exemples de tarification des voitures de tourisme.

Nom de la compagnie : _____

Nom du groupe : _____

Catégorie d'assurance : _____

SOMMAIRE DES RENSEIGNEMENTS

1a. Décrivez les modifications proposées en cochant les éléments qui s'appliquent à cette demande :

- ☐ Changement de taux de base, d'une manière uniforme au sein d'un même territoire, pour les garanties des dommages éprouvés par le véhicule assuré uniquement, qui ne résulte pas d'écarts tarifaires déséquilibrés ni de modifications des réductions.

1b. Quelle table de la méthodologie CLEAR proposez-vous d'utiliser ?

- ☐ Table CLEAR du BAC
- ☐ Table CLEAR combinée du BAC
- ☐ Table CLEAR du BAC avec modifications (veuillez décrire) :

1c. Indiquez l'année de la table CLEAR qui est en vigueur à l'heure actuelle.

Table actuelle : _____

2. Date d'entrée en vigueur proposée pour les **nouveaux** dossiers : _____

Date d'entrée en vigueur proposée pour les **renouvellements** : _____

3. Indiquez la répartition des risques en fonction de la durée du contrat :

3 mois	_____	%
6 mois	_____	%
12 mois	_____	%
Autre	_____	%
Total	_____	%

4. Inscrivez les modifications de taux et les pondérations de primes en utilisant les primes émises directes qui ont été ajustées en fonction des modifications tarifaires précédentes. (Si les primes émises directes ne sont pas disponibles, veuillez utiliser les primes directes acquises.)

Veuillez indiquer si les modifications par garantie sont pondérées par prime émise ou par prime acquise en cochant (✓) la case appropriée et en indiquant la source et la date des données.



prime émise directe



prime acquise directe

Source et date des données :

<u>Garantie</u>	<u>Modification de taux proposée</u>	<u>Prime émise (ou acquise) directe 000 \$</u>	<u>Pondération</u>
RC – Dommages corporels			
RC – Dommages matériels			
Indemnités d'accident			
Automobile non assurée			
Indemnisation directe – dommages matériels	%		
Toutes les garanties obligatoires	%		
Risques spécifiés	%		
Accidents sans collision ni versement	%		
Collision ou versement	%		
Tous risques	%		
FMPO 44R			
Toutes les garanties facultatives	%		
Toutes les garanties combinées	%		100,00 %

- 5a. Indiquez les dates et les modifications de taux (%) en vigueur pour le renouvellement des polices au cours des 12 derniers mois (arrondir à la 2^e décimale) :

Date d'entrée en vigueur des renouvellements				
<u>Garantie</u>	<u>Modifica- tion antérieure</u>	<u>2^e modifi- cation anté- rieure</u>	<u>3^e modifi- cation anté- rieure</u>	<u>4^e modifi- cation anté- rieure</u>
RC – Dommages corporels	%	%	%	%
RC – Dommages matériels	%	%	%	%
Indemnités d'accident	%	%	%	%
Automobile non assurée	%	%	%	%
Indemnisation directe – dommages matériels	%	%	%	%
Toutes les garanties obligatoires	%	%	%	%
Risques spécifiés	%	%	%	%
Accidents sans collision ni versement	%	%	%	%
Collision ou versement	%	%	%	%
Tous risques	%	%	%	%
FMPO 44R	%	%	%	%
Toutes les garanties facultatives	%	%	%	%
Toutes les garanties combinées	%	%	%	%

- 5b. Indiquez la *modification cumulative moyenne de taux* pour toutes les garanties. Elle se fonde sur la *modification de taux proposée pour toutes les garanties combinées* (telle qu'indiquée à la réponse à la question 4) et la *modification de taux pour toutes les garanties combinées* (telle qu'indiquée à la réponse à la question 5a), qui sont survenues au cours des 12 mois précédant la date d'entrée en vigueur de la modification proposée pour les renouvellements.

La *modification cumulative moyenne de taux* pour toutes les garanties est de : _____%.

- 5c. Indiquez les ratios de pertes encourues acquises pour les garanties des dommages éprouvés par le véhicule assuré au cours des trois dernières années de survenance. Précisez la source.

Source : _____

	Année de survenance (indiquez les années)		
<u>Garantie</u>			
Indemnisation directe – Dommages matériels	%	%	%
Risques spécifiés	%	%	%
Accidents sans collision ni versement	%	%	%
Collision ou versement	%	%	%
Tous risques	%	%	%

- 5d. Si la déviation des groupes de tarification et les tendances des coûts des sinistres de l'Annexe D sont utilisées, veuillez cocher la case : ☐

Si ce n'est pas le cas, indiquez les renseignements suivants au sujet de la déviation des groupes de tarification utilisée pour la demande et les tendances des coûts des sinistres, si elles proviennent des repères figurant à l'Annexe D.

Garantie	Déviation des groupes de tarification	Tendances des coûts des sinistres
Indemnisation directe – Dommages matériels	%	%
Risques spécifiés	%	%
Accidents sans collision ni versement	%	%
Collision ou versement	%	%
Tous risques	%	%

6. Indiquez les autres catégories d'assurance-automobile qui sont touchées par les modifications de taux d'assurance-automobile proposées pour les voitures de tourisme (par ex., les taux applicables aux caravanes motorisées qui dépendent des taux applicables aux voitures de tourisme), et le pourcentage de modification des taux (*conformément à la section 7 des Lignes directrices simplifiées pour le dépôt des demandes en vertu du projet de loi 5*). Toutes les modifications doivent être fondées uniquement sur les modifications associées à la catégorie subordonnée.

Catégorie subordonnée (cochez les cases appropriées)		Demande annexée au présent document		Si la demande n'est pas annexée : indiquez la date de dépôt prévue		Incidence de la modification des taux pour chaque catégorie (%)
Véhicules personnels - Motocyclettes		☐ Oui ☐ Non				
Véhicules personnels – Caravanes motorisées		☐ Oui ☐ Non				
Véhicules personnels – Remorques et véhicules de camping		☐ Oui ☐ Non				
Véhicules personnels – Véhicules tous terrains		☐ Oui ☐ Non				
Véhicules personnels - Motoneiges		☐ Oui ☐ Non				
Véhicules personnels – Véhicules historiques		☐ Oui ☐ Non				
Véhicules commerciaux		☐ Oui ☐ Non				
Véhicules publics - Taxis et limousines		☐ Oui ☐ Non				
Véhicules publics – Autres que les taxis et limousines		☐ Oui ☐ Non				
		☐ Oui ☐ Non				
		☐ Oui ☐ Non				

7. Personne à qui les questions relatives à la présente demande peuvent être adressées :

Nom _____

Titre : _____

Compagnie : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

CERTIFICAT DU MEMBRE DE LA DIRECTION / DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE

Je soussigné(e), _____,
(Nom du membre de la direction) (Poste occupé : président, chef de la direction,
directeur de l'exploitation, directeur financier
ou agent principal pour le Canada)

de _____ (l'« Assureur »)
(Nom officiel de la compagnie d'assurance)

CERTIFIE QUE :

1. La demande déposée a été préparée pour que la catégorie d'assurance-automobile pour véhicules personnels - voitures de tourisme entre en vigueur, à compter du

_____ pour les nouveaux dossiers et du
(date de la mise en œuvre)

_____ pour les renouvellements.
(date de la mise en œuvre)

2. J'ai connaissance du contenu du présent certificat.
3. Les modifications demandées sont conformes aux exigences des lignes directrices simplifiées en vertu de la méthodologie système CLEAR pour le dépôt des demandes.
4. Les renseignements et chaque document compris dans la demande déposée avec le présent certificat sont complets et exacts.
5. Les taux proposés sont équitables et raisonnables, ils ne nuisent pas à la solvabilité de l'Assureur et ne sont pas excessifs compte tenu de la situation financière de l'Assureur.

Signature du membre de la direction

Date, lieu

Nom de la compagnie : _____

CAS 1									
Description du risque :					Garanties				
▪ Adulte, 70 ans, admissible aux réductions pour retraités ▪ Permis de conduire depuis 50 ans, permis de classe G ▪ Pas d'accident ou de condamnation facturable ces dix dernières années ▪ Conduite de loisirs uniquement, moins de 10 000 km par an. ▪ Nouveau dossier ▪ 2000 Ford Focus LX 4 portes (Code CIVC 9020)					▪ RC et FMPO 44R – 1 000 000 \$ ▪ Indemnités d'accident de base, automobile non assurée ▪ Indemnisation directe – dommages matériels – pas de franchise ▪ Collision – franchise de 500 \$ ▪ Accident sans coll. ni versement – franchise de 300 \$				
Territoire	RC – Dommages corporels	RC – Dommages matériels	Indemnités d'accident	Automobile non assurée	Indemnisation directe – DM	Collision	Accident sans coll. ni versement	FMPO 44R	Total
Toronto - (M4Y) Actuel									
Proposé									
% +/- des taux actuels									
Hamilton - (L8V) Actuel									
Proposé									
% +/- des taux actuels									
Ottawa - (K1Y) Actuel									
Proposé									
% +/- des taux actuels									
London - (N6A) Actuel									
Proposé									
% +/- des taux actuels									
Windsor - (N8W) Actuel									
Proposé									
% +/- des taux actuels									
Brockville - (K6V) Actuel									
Proposé									
% +/- des taux actuels									
Sudbury - (P3E) Actuel									
Proposé									
% +/- des taux actuels									
Thunder Bay - (P7K) Actuel									
Proposé									
% +/- des taux actuels									

Nom de la compagnie : _____

CAS 2										
Description du risque					Garanties					
Conducteur n° 1			Conducteur n° 2							
▪ Homme, 40 ans (mari), permis de conduire depuis 24 ans, classe G			▪ Femme, 39 ans (femme), permis de conduire depuis 20 ans, classe G		▪ RC et FMPO 44R – 1 000 000 \$					
▪ Pas d'accident ou de condamnation facturable ces 6 dernières années			▪ Pas d'accident ou de condamnation facturable ces 6 dernières années		▪ Indemnités d'accident de base, automobile non assurée					
▪ Se rend au travail en voiture, 10 km par trajet, moins de 16 000 km par an			▪ Se rend au travail en voiture, 20 km par trajet, moins de 20 000 km par an		▪ Indemnisation directe – dommages matériels – pas de franchise					
▪ 2001 Dodge Ram 1500 Club Cab 4X4 (Code CIVC 2737)			▪ 2002 Dodge Neon 4 portes (Code CIVC 2261)		▪ Collision – franchise de 500 \$					
▪ Nouveau dossier			▪ Nouveau dossier		▪ Accident sans coll. ni versement – franchise de 300 \$					
Territoire		RC – Dommages corporels	RC – Dommages matériels	Indemnités d'accident	Automobile non assurée	Indemnisation directe – DM	Collision	Accident sans coll. ni versement	FMPO 44R	Total
Toronto - (M4Y)	Actuel									
	Proposé									
% +/- des taux actuels										
Hamilton - (L8V)	Actuel									
	Proposé									
% +/- des taux actuels										
Ottawa - (K1Y)	Actuel									
	Proposé									
% +/- des taux actuels										
London - (N6A)	Actuel									
	Proposé									
% +/- des taux actuels										
Windsor - (N8W)	Actuel									
	Proposé									
% +/- des taux actuels										
Brockville - (K6V)	Actuel									
	Proposé									
% +/- des taux actuels										
Sudbury - (P3E)	Actuel									
	Proposé									
% +/- des taux actuels										
Thunder Bay - (P7K)	Actuel									
	Proposé									
% +/- des taux actuels										

Nom de la compagnie : _____

CAS 3										
Description du risque				Garanties						
- Homme, célibataire, 19 ans - Permis depuis 3 ans, 1 an avec permis de classe G, propriétaire et conducteur principal 2001 Honda Civic DX 2 portes Coupé (Code CIVC 0258) - Déplacement domicile-travail - 5 km par trajet, moins de 12 000 km par an				Nouveau dossier		- RC et FMPO 44R – 500 000 \$ - Indemnités d'accident de base, automobile non assurée - Indemnisation directe – dommages matériels – pas de franchise - Collision – franchise de 500 \$ - Accident sans coll. ni versement – franchise de 300 \$				
Territoire		RC – Dommages RC – Dommages	RC – Dommages RC – Dommages	Indemnités Indemnités	Automobile non Automobile non	Indemnisation Indemnisation	Collision	Accident sans coll. Accident sans coll.	FMPO 44R	Total
Toronto - (M4Y)	Actuel									
	Proposé									
% +/- des taux actuels										
Hamilton - (L8V)	Actuel									
	Proposé									
% +/- des taux actuels										
Ottawa - (K1Y)	Actuel									
	Proposé									
% +/- des taux actuels										
London - (N6A)	Actuel									
	Proposé									
% +/- des taux actuels										
Windsor - (N8W)	Actuel									
	Proposé									
% +/- des taux actuels										
Brockville - (K6V)	Actuel									
	Proposé									
% +/- des taux actuels										
Sudbury - (P3E)	Actuel									
	Proposé									
% +/- des taux actuels										
Thunder Bay-(P7K)	Actuel									
	Proposé									
% +/- des taux actuels										

Nom de la compagnie : _____

CAS 4									
Description du risque				Garanties					
▪ Homme célibataire, 24 ans		▪ 2003 Ford F150 Supercab 2WD (Code CIVC 3630)		▪ RC et FMPO 44R – 200 000 \$					
▪ Permis depuis 6 ans, classe G		▪ Nouveau dossier		▪ Indemnités d'accident de base, automobile non assurée					
▪ Pas d'accident facturable ces 5 dernières années				▪ Indemnisation directe – dommages matériels – pas de franchise					
▪ 2 condamnations mineures ces 3 dernières années				▪ Collision – franchise de 500 \$					
▪ Déplacement domicile-travail - 5 km par trajet, moins de 12 000 km par an				▪ Accident sans coll. ni versement – franchise de 300 \$					
Territoire	RC – Dommages corporels	RC – Dommages matériels	Indemnités d'accident	Automobile non assurée	Indemnisation directe – DM	Collision	Accident sans coll. ni versement	FMPO 44R	Total
Toronto - (M4Y) Actuel									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									
Hamilton - (L8V) Current									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									
Ottawa - (K1Y) Actuel									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									
London - (N6A) Current									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									
Windsor - (N8W) Actuel									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									
Brockville - (K6V) Current									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									
Sudbury - (P3E) Actuel									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									
Thunder Bay-(P7K) Current									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									

Nom de la compagnie : _____

CAS 5									
Description du risque					Garanties				
Conducteur n° 1		Conducteur n° 1a							
▪ Adulte, 40 ans, conducteur principal, permis depuis 20 ans, cl. G		▪ Homme célibataire, 18 ans, conducteur occasionnel			▪ RC et FMPO 44R – 500 000 \$				
▪ Pas d'accident ou de condamnation facturable ces 10 dernières années		▪ Permis depuis 2 ans, 1 an avec le permis de classe G1, 1 an avec le permis de classe G2, récemment titulaire du permis de classe G			▪ Indemnités d'accident de base, automobile non assurée				
▪ Déplacement domicile-travail, 8 km par trajet, moins de 16 000 km par an		▪ Pas d'accident ou de condamnation facturable depuis la délivrance du permis			▪ Indemnisation directe – dommages matériels – pas de franchise				
▪ 2002 Toyota Corolla 4 portes (Code CIVC 0445)					▪ Accident sans coll. ni versement – franchise de 300 \$				
▪ Nouveau dossier									

Territoire	RC – Dommages corporels	RC – Dommages matériels	Indemnités d'accident	Automobile non assurée	Indemnisation directe – DM	Collision	Accident sans coll. ni versement	FMPO 44R	Total
Toronto - (M4Y) Actuel									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									
Hamilton - (L8V) Actuel									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									
Ottawa - (K1Y) Actuel									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									
London - (N6A) Current									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									
Windsor - (N8W) Actuel									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									
Brockville - (K6V) Current									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									
Sudbury - (P3E) Actuel									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									
Thunder Bay-(P7K) Actuel									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									

Nom de la compagnie : _____

CAS 6									
Description du risque				Garanties					
Conducteur n° 1		Conducteur n° 2							
▪ Homme, 45 ans (mari)		▪ femme, 40 ans (femme)		▪ RC et FMPO 44R – 1 000 000 \$					
▪ Permis depuis 25 ans, classe G		▪ Permis depuis 20 ans, classe G		▪ Indemnités d'accident de base, automobile non assurée					
▪ Pas d'accident ou de condamnation facturable ces 10 dernières années		▪ Pas d'accident ou de condamnation facturable ces 6 dernières années		▪ Indemnisation directe – dommages matériels – pas de franchise					
▪ Déplacement domicile-travail - 50 km par trajet, moins de 40 000 km par an		▪ Conductrice de loisirs, moins de 10 000 km par an		▪ Collision – franchise de 500 \$					
▪ 2003 Mazda Protege ES 5 portes (Code CIVC 7715)		▪ 2000 Dodge Caravan SE (Code CIVC 2660)		▪ Accident sans coll. ni versement – franchise de 300 \$					
▪ Nouveau dossier		▪ Nouveau dossier							
Conducteur n° 1a		Conducteur n° 2a							
▪ Homme célibataire, 19 ans		▪ Femme, 22 ans							
▪ Permis depuis 3 ans avec formation de conduite : un an avec permis G1, 2 ans avec permis G2, récemment titulaire du permis G		▪ Permis depuis 2 ans sans formation de conduite : 1 an avec permis G1, 1 an avec permis G2, récemment titulaire du permis G							
▪ 1 condamnation mineure avec le permis G2		▪ Pas d'accident ou de condamnation facturable depuis délivr. du permis							

Territoire	RC – Dommages corporels	RC – Dommages matériels	Indemnités d'accident	Automobile non assurée	Indemnisation directe – DM	Collision	Accident sans coll. ni versement	FMPO 44R	Total
Toronto - (M4Y) Actuel									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									
Hamilton - (L8V) Actuel									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									
Ottawa - (K1Y) Actuel									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									
London - (N6A) Actuel									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									
Windsor - (N8W) Actuel									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									
Brockville - (K6V) Actuel									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									
Sudbury - (P3E) Actuel									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									
Thunder Bay-(P7K) Actuel									
Proposé									
% +/- par rapport aux taux actuels									

Nom de la compagnie : _____

CAS 7									
Description du risque					Garanties				
Conducteur n° 1		Conducteur n° 2							
▪ Homme, 38 ans (mari), permis depuis 20 ans, classe G		▪ Femme, 35 ans (femme), permis depuis 15 ans, classe G			▪ RC et FMPO 44R - 1 000 000 \$				
▪ Pas d'accident ou de condamnation facturable ces 6 dernières années		▪ Pas d'accident ou de condamnation facturable ces 6 dernières années			▪ Indemnités d'accident de base, automobile non assurée				
▪ Déplacement domicile-travail, 10 km par trajet, moins de 16 000 km par an					▪ Indemnisation directe – dommages matériels – pas de franchise				
▪ Nouveau dossier					▪ Collision – franchise de 500 \$				
▪ 2002 Ford Taurus LX 4 portes (Code CIVC 3427)					▪ Accident sans coll. ni versement – franchise de 300 \$				

Territoire		RC – Dommages corporels	RC – Dommages matériels	Indemnités d'accident	Automobile non assurée	Indemnisation directe – DM	Collision	Accident sans coll. ni versement	FMPO 44R	Total
Toronto - (M4Y)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									
Hamilton - (L8V)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									
Ottawa - (K1Y)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									
London - (N6A)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									
Windsor - (N8W)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									
Brockville - (K6V)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									
Sudbury - (P3E)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									
Thunder Bay-(P7K)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									

Nom de la compagnie : _____

CASE 8									
Description du risque				Garanties					
▪ Adulte, age 40		▪ Déplacement domicile-travail - 8 km par trajet		▪ RC et FMPO 44R - 1 000 000 \$					
▪ Permis depuis 20 ans, classe G		▪ Moins de 16 000 km par an		▪ Indemnités d'accident de base, automobile non assurée					
▪ 1 accident facturable ces 5 dernières années (Accident l'année passée - 1 an sans accident)		▪ Nouveau dossier		▪ Indemnisation directe – dommages matériels – pas de franchise					
▪ 1 condamnation importante ces 3 dernières années				▪ Collision – franchise de 500 \$					
▪ 2001 Hyundai Tiburon 2 portes (Code CIVC 0535)				▪ Accident sans coll. ni versement – franchise de 300 \$					

Territoire		RC – Dommages personnel	RC – Dommages matériels	Indemnités d'accident	Automobile non assurée	Indemnisation directe – FM	Collision	Accident sans coll. ni versement	FMPO 44R	Total
Toronto - (M4Y)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									
Hamilton - (L8V)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									
Ottawa - (K1Y)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									
London - (N6A)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									
Windsor - (N8W)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									
Brockville - (K6V)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									
Sudbury - (P3E)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									
Thunder Bay-(P7K)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									

Nom de la compagnie : _____

CAS 9										
Description du risque					Garanties					
▪ Femme, 23 ans, permis depuis 6 ans		▪ 2003 Chevrolet Cavalier 4 portes (Code CIVC 5570)			▪ RC et FMPO 44R – 500 000 \$					
▪ Permis de classe G (sans formation de conduite)		▪ Nouveau dossier			▪ Indemnités d'accident de base, automobile non assurée					
▪ 1 accident facturable l'année passée (0 an sans accident)					▪ Indemnisation directe – dommages matériels – pas de franchise					
▪ 1 condamnation mineure ces 3 dernières années					▪ Collision – franchise de 500 \$					
▪ Déplacement domicile-travail - 8 km par trajet, moins de 16 000 km par an					▪ Accident sans coll. ni versement – franchise de 300 \$					
Territoire		RC – Dommages matériels	RC – Dommages corporels	Indemnités d'accident de base	Automobile non assurée	Indemnisation directe – DM	Collision	Accident sans coll. ni versement	FMPO 44R	Total
Toronto - (M4Y)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									
Hamilton - (L8V)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									
Ottawa - (K1Y)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									
London - (N6A)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									
Windsor - (N8W)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									
Brockville - (K6V)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									
Sudbury - (P3E)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									
Thunder Bay-(P7K)	Actuel									
	Proposé									
	% +/- par rapport aux taux actuels									

Nom de la compagnie : _____

CAS 10		
Description du risque		Garanties
Conducteur n° 1	Conducteur n° 2	- Remplacement du revenu – 600 \$, 800 \$ et 1 000 \$ - Soins médicaux, réadaptation et services d'auxiliaires - Soignant et garde des personnes à charge - Funérailles et décès - Indexation
- Homme, 45 ans (mari) - Permis depuis 25 ans, classe G - Pas d'accident ou de condamnation facturable ces 10 dernières années - Déplacement domicile-travail - 50 k par trajet, moins de 40 000 km par an 2003 Mazda Protege ES 5 portes (Code CIVC 7715) - Nouveau dossier	- Femme, 40 ans (femme) - Permis depuis 20 ans, classe G - Pas d'accident ou de condamnation facturable ces 6 dernières années - Conduite de loisirs, moins de 10 000 km par an 2000 Dodge Caravan SE (Code CIVC 2660) - Nouveau dossier	
Conducteur n° 1a	Conducteur n° 2a	
- Homme célibataire, 19 ans - Permis depuis 3 ans avec formation de conduite : 1 an avec permis G1, 2 ans avec permis G2, récemment titulaire du permis G 1 condamnation mineure avec permis G2	- Femme, 22 ans - Permis depuis 2 ans sans formation de conduite: 1 an avec permis G1, 1 an avec permis G2, récemment titulaire du permis G - Pas d'accident ou de condamnation facturable depuis délivr. permis.	

Territoire	Remplacement du revenu (RR)			Soins médicaux, réadaptation et services d'aux.	Soignant et garde des personnes à charge	Funérailles et décès	Indexation			Total		
	600 \$	800 \$	1 000 \$				600 \$ - RR et autres indemnités	800 \$ - RR et autres indemnités	1 000 \$ - RR et autres indemnités	600 \$	800 \$	1 000 \$
	(1a)	(1b)	(1c)	(2)	(3)	(4)	(5a)	(5b)	(5c)	(1a)+(2)+(3)+(4)+(5a)	(1b)+(2)+(3)+(4)+(5b)	(1c)+(2)+(3)+(4)+(5c)
Toronto - Actuel												
(M4Y) Proposé												
% +/- par rapport aux taux actuels												

Remarques :

Dans (1a), (1b), et (1c), indiquer uniquement le coût du remplacement du revenu, non indexé.

Dans (5a) indiquer le coût de l'indexation du remplacement du revenu à 600 \$, soins médicaux, réadaptation et services d'auxiliaires, et soignant et garde des personnes à charge.

Dans (5b) indiquer le coût de l'indexation du remplacement du revenu à 800 \$, soins médicaux, réadaptation et services d'auxiliaires, et soignant et garde des personnes à charge.

Dans (5c) indiquer le coût de l'indexation du remplacement du revenu à 1 000 \$, soins médicaux, réadaptation et services d'auxiliaires, et soignant et garde des personnes à charge.

Nom de la compagnie : _____

CAS 11		
Description du risque		Garanties
Conducteur n° 1	Conducteur n° 2	Remplacement du revenu – 600 \$, 800 \$ et 1 000 \$
Homme, 38 ans (mari), permis depuis 20 ans, classe G	Femme, 35 ans (femme), permis depuis 15 ans, classe G	Soins médicaux, réadaptation et services d'auxiliaires.
Pas d'accident ou de condamnation facturable ces 6 dernières années	Pas d'accident ou de condamnation facturable ces 6 dernières années	Soignant et garde des personnes à charge
Déplacement domicile-travail, 10 km par trajet, moins de 16 000 km par an		Funérailles et décès
Nouveau dossier		Indexation
2002 Ford Taurus LX 4 portes (Code CIVC 3427)		

Territoire	Remplacement du revenu (RR)			Soins médicaux, réadaptation et services d'aux.	Soignant et garde des personnes à charge	Funérailles et décès	Indexation			Total		
	600 \$	800 \$	1 000 \$				600 \$ - RR et autres indemnités	800 \$ - RR et autres indemnités	1 000 \$ - RR et autres indemnités	600 \$	800 \$	1 000 \$
	(1a)	(1b)	(1c)	(2)	(3)	(4)	(5a)	(5b)	(5c)	(1a)+(2)+(3)+(4)+(5a)	(1b)+(2)+(3)+(4)+(5b)	(1c)+(2)+(3)+(4)+(5c)
Toronto - Actuel												
(M4Y) Proposé												
% +/- par rapport aux taux actuels												

Remarques :

Dans (1a), (1b), et (1c), indiquer uniquement le coût du remplacement du revenu, non indexé.

Dans (5a) indiquer le coût de l'indexation du remplacement du revenu à 600 \$, soins médicaux, réadaptation et services d'auxiliaires, et soignant et garde des personnes à charge.

Dans (5b) indiquer le coût de l'indexation du remplacement du revenu à 800 \$, soins médicaux, réadaptation et services d'auxiliaires, et soignant et garde des personnes à charge.

Dans (5c) indiquer le coût de l'indexation du remplacement du revenu à 1 000 \$, soins médicaux, réadaptation et services d'auxiliaires, et soignant et garde des personnes à charge.

Nom de la compagnie : _____

Critères de tarification des profils de risques

Cas	Territoire	Territoire de tarification		Conducteur	Catégorie de tarification		Antécédents de conduite		Groupe de tarification des véhicules						Réduction/ Supplément	
					Taux actuel	Taux proposé	Taux actuel	Taux proposé	Indemn. d'accident		Indemnisation directe et collision		Acc. sans coll. ni vers./Risques spécifiés		Taux actuel	Taux proposé
1	Toronto (M4Y)															
	Hamilton (L8V)															
	Ottawa (K1Y)															
	London (N6A)			Conducteur												
	Windsor (N8W)															
	Brockville (K6V)															
	Sudbury (P3E)															
	Thunder Bay (P7K)															
2	Toronto (M4Y)															
	Hamilton (L8V)															
	Ottawa (K1Y)			Conducteur n° 1												
	London (N6A)															
	Windsor (N8W)															
	Brockville (K6V)			Conducteur n° 2												
	Sudbury (P3E)															
	Thunder Bay (P7K)															
3	Toronto (M4Y)															
	Hamilton (L8V)															
	Ottawa (K1Y)															
	London (N6A)			Conducteur												
	Windsor (N8W)															
	Brockville (K6V)															
	Sudbury (P3E)															

Nom de la compagnie : _____

Cas	Territoire	Territoire de tarification		Conducteur	Catégorie de tarification		Antécédents de conduite		Groupe de tarification des véhicules						Réduction/ Supplément	
					Taux actuel	Taux proposé	Taux actuel	Taux proposé	Taux actuel	Taux proposé	Taux actuel	Taux proposé	Taux actuel	Taux proposé	Taux actuel	Taux proposé
	Thunder Bay (P7K)															
4	Toronto (M4Y)															
	Hamilton (L8V)															
	Ottawa (K1Y)															
	London (N6A)			Conducteur												
	Windsor (N8W)															
	Brockville (K6V)															
	Sudbury (P3E)															
	Thunder Bay (P7K)															
5	Toronto (M4Y)															
	Hamilton (L8V)															
	Ottawa (K1Y)			Conducteur n° 1												
	London (N6A)															
	Windsor (N8W)															
	Brockville (K6V)			Conducteur n° 1a												
	Sudbury (P3E)															
	Thunder Bay (P7K)															
6	Toronto (M4Y)															
	Hamilton (L8V)			Conducteur n° 1												
	Ottawa (K1Y)			Conducteur n° 1a												
	London (N6A)															
	Windsor (N8W)			Conducteur n° 2												
	Brockville (K6V)			Conducteur n° 2a												
	Sudbury (P3E)															
	Thunder Bay (P7K)															

Nom de la compagnie : _____

Cas	Territoire	Territoire de tarification		Conducteur	Catégorie de tarification		Antécédents de conduite		Groupe de tarification des véhicules						Réduction/Supplément	
					Taux actuel	Taux proposé	Taux actuel	Taux proposé	Indemn. d'accident	Indemnisation directe et collision	Acc. sans coll. ni vers./Risques spécifiés					
7	Toronto (M4Y)															
	Hamilton (L8V)			Conducteur n° 1												
	Ottawa (K1Y)			Conducteur n° 2												
	London (N6A)															
	Windsor (N8W)															
	Brockville (K6V)															
	Sudbury (P3E)															
	Thunder Bay (P7K)															
8	Toronto (M4Y)															
	Hamilton (L8V)															
	Ottawa (K1Y)															
	London (N6A)			Conducteur												
	Windsor (N8W)															
	Brockville (K6V)															
	Sudbury (P3E)															
	Thunder Bay (P7K)															
9	Toronto (M4Y)															
	Hamilton (L8V)															
	Ottawa (K1Y)															
	London (N6A)			Conducteur												
	Windsor (N8W)															
	Brockville (K6V)															
	Sudbury (P3E)															
	Thunder Bay (P7K)															